

LES MARDIS DE LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE

Tout ce qu'il faut savoir pour déployer la conciliation médicamenteuse
dans votre établissement de santé : des principes méthodologiques à la mise en pratique



4 sessions de 2 heures (10h-12h) en classe virtuelle
les mardis 7, 14, 21 et 28 septembre 2021

OBJECTIFS

- **Rappeler** les fondamentaux et bases méthodologiques de la conciliation médicamenteuse en établissement de santé
- **Identifier, comprendre et pratiquer** les différents types de conciliations : pro-actif, rétro-actif
- **Intégrer** la conciliation dans le parcours du patient hospitalisé (admission, transfert, sortie) et identifier les acteurs internes et externes
- **Mettre en œuvre** la démarche de conciliation médicamenteuse dans votre établissement : gestion de projet et accompagnement du changement

INTERVENANTS

Dr Elise Vitale, pharmacien au CHU de Grenoble

Pr Xavier Bohand, pharmacien chef de service à l'Hôpital Américain de Paris

Dr Axel Carde, pharmacien hospitalier, anciennement à l'Hôpital des Armées de Brest et maintenant au sein de MaPUI LABS

Mme Cartier, International Partnership Development Manager au sein de MaPUI LABS

Mme Pax, ingénieur et consultante en organisation hospitalière au CNEH

Profil des formateurs : pharmaciens, praticiens hospitaliers, experts en organisation hospitalière

DÉROULÉ

Session 1 : Méthodologie - 2h par le **D^r Elisa Vitale**

La conciliation : quizz de connaissances (20 mn), **Mme Pax**

- Quelles sont vos attentes pour cette formation ?
- Quizz de connaissances et échanges sur les résultats
- La conduite du changement : présentation des formations sur ce thème

Le contexte national et international de la conciliation médicamenteuse (45 mn)

- Historique, textes de références de la conciliation médicamenteuse
- Indicateurs Caqès, nouvelle certification HAS
- Grandes définitions

Pause (10 mn)

La conciliation médicamenteuse, c'est quoi et pourquoi ? Les enjeux (45 mn)

- Le process et les étapes (recommandations HAS, SFPC, MEDREC) du bilan à la conciliation...
- Les enjeux d'une bonne prise en charge médicamenteuse
- L'importance du lien avec l'officine de ville dans le parcours de soins du patient

Session 2 : La conciliation médicamenteuse - 2h par le **D^r Elisa Vitale**

La conciliation médicamenteuse à l'admission (50 min)

- Les étapes de la conciliation
- Le recueil des informations
- La synthèse des informations
- La validation du bilan médicamenteux
- Le partage et l'exploitation du bilan médicamenteux

Pause (10 mn)

La conciliation médicamenteuse à la sortie (45 mn)

- Le plan de prise du patient
- La transmission des informations à l'officine de ville

Initiation HospiVille (15 mn), Mme Cartier

- Présentation de la plateforme de conciliation médicamenteuse HospiVille
- Indication des formalités de participation aux ateliers de la session 3



TRAVAUX INTER-SESSION : Cas 1 et 2 à réaliser et à retourner avant la session 3

Session 3 : Scénarios et cas pratiques - 2h par le Pr Xavier Bohand

Scénarios et cas pratiques / réponses aux questions des pharmaciens hospitaliers :

- Correction du cas 1 réalisé en inter-session en amont de la session 3 : réalisation d'un bilan médicamenteux chez un patient âgé hospitalisé
- Réalisation du cas 2 en live : conciliation avec son traitement

Pause (10 mn)

Restitution des résultats d'un point de vue pratique dans l'outil HospiVille et conseils pratiques

Session 4 : Déploiement de la conciliation dans votre établissement - 2h

par le Pr. Xavier Bohand et le Dr Axel Carde

Comment fédérer et mobiliser vos équipes pour la mise en place de la conciliation médicamenteuse ? (20 mn), Mme Pax

- Les outils de gestion de projet à mobiliser
- Les étapes de la conduite du changement

Mise en œuvre et déploiement dans l'établissement : retours d'expérience et regards croisés (50 mn) (Pr. Xavier Bohand et Dr Axel Carde, Dr Elisa Vitale)

REX d'un établissement privé, d'un HIA et d'un CHU/GHT : plan d'actions, contraintes et leviers / conciliation d'entrée versus de sortie / gestion de la sortie

Atelier (30 mn) :

- Trucs et astuces : les conditions de succès
- Mon plan d'actions personnalisé

Clôture de la formation (20 mn)

- Conclusion
- Quizz d'évaluation des connaissances acquises
- Evaluation de la formation par les participants

CIBLES

- Prérequis : cette formation ne nécessite pas de prérequis
- Pharmaciens, praticiens hospitaliers, préparateurs, cadres et infirmiers

MÉTHODES MOBILISÉES

- La formation allie apport de connaissances, retours d'expérience de pharmaciens hospitaliers de terrain et un apport d'outils (utilisation d'une plateforme web dédiée au sujet, outils de gestion de projet)

CONTACT

Noura El Bourakadi, assistante formation : 01 41 17 15 40, formation@cneh.fr



INSCRIPTION

- sur le site cneh.fr / rubrique **Formation**
 - par mail : formation@cneh.fr ou par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton 92240 Malakoff
- Renseignements : Noura El Bourakadi, Tél. 01 41 17 15 40 - E-mail : formation@cneh.fr

Comment avez-vous connu cette formation ? CNEH MaPUI LABS

Je souhaite participer :

les mardis 7, 14, 21 et 28 sept. 2021 de 10h à 12h
(4 sessions de 2h soit 8h)

Tarifs nets de taxe

Adhérents du CNEH : 990 €
 Non-adhérents du CNEH : 1 090 €

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale
Adresse
..... CP
Ville
Tél.

Responsable de formation*

Nom Prénom
Fonction Service
Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom
Fonction Service
Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom
Fonction Service
Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom
Fonction Service
Tél E-mail

***Tous les champs sont obligatoires**

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel.
Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à formation@cneh.fr

Date	Signature et cachet
Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.	

